

Il programme les initiatives citoyennes de développement durable

Agenda 21 : la planète a de l'avenir

Exercices périlleux de démocratie participative, les agendas 21 locaux réunissent élus et citoyens autour de projets fédérateurs de développement durable. La démarche initiée depuis une vingtaine d'années concerne chaque geste de la vie courante et doit permettre aux générations futures d'hériter de ressources en quantité suffisante et de bonne qualité.

« On n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants. » Saint-Exupéry ou le chef indien Seattle, à qui l'on prête parfois cette phrase célèbre, s'inscrivaient déjà par cette remarque dans les objectifs de l'agenda 21. Participer à l'effort commun pour un développement durable de la planète est au centre de la démarche impulsée par les engagements du sommet de la terre de Rio en 1992. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses collectivités européennes, mettent en place des « agendas 21 locaux », démarche transversale, qui permet en synergie avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, d'élaborer un projet de « ville durable ».

Serge Antoine, président d'honneur au côté de Simone Veil et Léon de Rosen, du comité 21, qui regroupe et fédère une bonne partie des initiatives, rappelle la chronologie de la démarche. « La notion de développement durable est née dans les années 70, mais à l'origine c'est une valeur paysanne : on peut cultiver sans perturber l'équilibre de la nature. Il existe à peu près 200 agendas 21 de développement durable en France. Nous ne sommes pas vraiment en avance. »

L'objectif est de voir tout le monde participer au développement de la planète autour du recyclage, de la lutte contre l'effet de serre... « La question est simple : que veut-on pour notre planète ? On peut parler de « développement souhaitable » pour lutter contre les dégâts de notre société. »

L'ère de la démocratie participative

La mise en œuvre d'un Agenda 21 local induit le développement d'une nouvelle « gouvernance », approche



L'Agenda 21 : une démarche pour permettre aux générations futures d'hériter de ressources.

renovée de la démocratie locale. Cette démocratie participative réunit tous les acteurs de la communauté de manière coordonnée, pour traduire les volontés politiques des élus, en mesurer les effets (économiques, environnementaux et sociétaux), suivre et évaluer sa mise en œuvre. Un programme d'actions est élaboré avec les citoyens afin d'amener la collectivité vers des pratiques plus acceptables.

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement a lancé, en 1997 et en 2000, un appel à projets pour la réalisation d'agendas 21 locaux. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (25 juin 1999) fait explicitement référence à la démarche d'agenda 21 local comme outil incontournable de mise en œuvre du développement durable. Aujourd'hui, en France

et en Europe, de nombreuses collectivités territoriales envisagent la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. « On a ramé les premières années, mais depuis le sommet de Johannesburg il y a une véritable frénésie. Il y a un nouveau nom chaque jour sur la liste du comité 21. »

Après des débuts difficiles, le principe des agendas 21 locaux entre dans les esprits. Après les communes, les départements commencent à élaborer des projets. « Il faut commencer à s'y mettre. Il n'y a pas de méthode à suivre, chacun doit trouver son chemin. L'important est de relier tous les phénomènes entre eux. En effet, le développement économique ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement. »



Serge Antoine, président d'honneur du comité 21 : « Le développement durable n'est pas une mode, c'est la bataille du siècle ! »